



**BOIS-DES-FILION**

## **AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7701 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 7700 AFIN D'INTÉGRER DES  
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AU SECTEUR MARCEL-PROVOST**

---

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7701  
AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, à une séance extraordinaire tenue le 5 mars 2019, le projet de règlement numéro 7701;

**QUE** le projet de règlement numéro 7701 a pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 7700 afin d'intégrer des objectifs et critères applicables au secteur Marcel-Provost;

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7701, le 26 mars 2019, à compter de 19 h, à la salle exécutive de l'Hôtel de Ville située au 375 boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 6 mars 2019.**

**Sylvain Rolland,  
Directeur général et  
greffier par intérim**